



Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 13 décembre 2022, les règlements suivants :

- Règlement abrogeant le Règlement autorisant la réalisation de travaux de mise aux normes des piscines et pataugeoires sur le territoire et décrétant un emprunt à cette fin de 140 000,00 \$ (2022, chapitre 8) (2022, chapitre 134) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 9, 10, 11, 12 et 13 janvier 2023 et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 8 février 2023;
- Règlement autorisant des travaux d'amélioration du réseau d'eau potable et la réhabilitation de chambres de régulation de pression et décrétant un emprunt à cette fin de 200 000 \$ (2022, chapitre 151) lequel a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 8 février 2023;
- Règlement autorisant la mise aux normes d'équipements de loisirs, le réaménagement de sentiers, la construction, l'acquisition et l'installation de modules de jeux et l'amélioration des infrastructures pour divers parcs et décrétant un emprunt à cette fin de 450 000 \$ (2022, chapitre 154) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 9, 10, 11, 12 et 13 janvier 2023 et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 8 février 2023;
- Règlement autorisant des travaux de mise à niveau du réseau d'égout notamment la réhabilitation de conduites d'égouts sanitaire et pluviale, l'amélioration de postes de pompage et de sites de traitements des eaux usées et décrétant un emprunt à cette fin de 900 000 \$ (2022, chapitre 157) lequel a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 8 février 2023.

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 21 février 2023.

M^e Yolaine Tremblay, greffière